

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Réinspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro d		de permis		Date d'inspection		
ANNE ROBICHAUD 201379		1			Le 24 septembre 2020		
Nom de l'établissement					Numéro d	e téléphone	
Garderie Les Petits Anges				(506) 776-8427			
Adresse							
94 rue Martin Néguac NB E9G 1K9							
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis		Titre du poste					
Karine Basque		Inspecteur/Inspectrice					
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		Règlement		Date limite pour être conforme		Date d'attestation de la conformité	
11(c)(i) Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : c) dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel : (i) l'administrateur ou au moins 25 % des éducateurs doivent être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre,		11(c)(i)		01 sept. 2020			
Commentaires :							
Commentaires généraux							
Cette lacune sera non conforme pour la durée des études Un suivi sera fait afin de surveiller la progression. La garderie est maintenant conforme selon la loi et le règi				à la p	etite enfan	ce.	
original signé par			24.	aonton	obro 2020		
Karine Basque Signature de la personne responsable de la délivrance de permis	e D	ate	<u> </u>	<u>septer</u>	nbre 2020		
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée		ate					